**MANDAT DE SIGNIFICATION D’UN CONGE COMMERCIAL A LA DEMANDE DU PRENEUR PERSONNE MORALE**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Dénomination sociale |  | | |
| Forme sociale |  | | |
| Adresse du siège social |  | | |
| N° SIREN |  | | |
| Nom du représentant légal |  | | |
| Nom de la personne à contacter |  | | |
| Téléphone fixe |  | Téléphone mobile |  |
| Adresse mail |  | | |
| **Mandate par le présent la SCP FOURNIER & MOSCATO, société civile professionnelle titulaire d’un Office d’Huissier de Justice à la résidence de 68300 SAINT LOUIS (HAUT-RHIN) y demeurant 55 rue de Huningue,**  afin de procéder à la signification d’un congé à mon propriétaire  *Dans le cas d'un propriétaire personne physique : Nom(s), Prénom(s), date et lieu de naissance, profession, nationalité adresse.*  *Dans le cas d'un propriétaire personne morale : dénomination exacte, forme sociale de la société, nom du représentant légal, numéro SIREN (au mieux un extrait KBIS).*  **Vous souhaitez donner congé :**  **Pour l’expiration d’une période triennale / pour la fin du bail**  *« La durée du contrat de location ne peut être inférieure à neuf ans.*  *Toutefois, le preneur a la faculté de donner congé à l'expiration d'une période triennale, au moins six mois à l'avance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire »* **- Article L 145-4 du Code de Commerce**  **Votre bail est en tacite reconduction**  *« A défaut de congé ou de demande de renouvellement, le bail fait par écrit se prolonge tacitement au-delà du terme fixé par le contrat. Au cours de la tacite prolongation, le congé doit être donné au moins six mois à l'avance et pour le dernier jour du trimestre civil. (…) Le congé doit être donné par acte extrajudiciaire. Il doit, à peine de nullité, préciser les motifs pour lesquels il est donné et indiquer que le locataire qui entend, soit contester le congé, soit demander le paiement d'une indemnité d'éviction, doit saisir le tribunal avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la date pour laquelle le congé a été donné »* ***-* Article 145-9 du Code de commerce.**  **Vous faites valoir vos droits à la retraite ou bénéficiez d’une pension d’invalidité**  *« Le preneur ayant demandé à bénéficier de ses droits à la retraite du régime social auquel il est affilié ou ayant été admis au bénéfice d'une pension d'invalidité attribuée dans le cadre de ce régime social a la faculté de donner congé dans les formes et délais prévus au deuxième alinéa du présent article. Il en est de même pour ses ayants droit en cas de décès du preneur ».* **– Article L 145-4 du Code de Commerce.**  Fait à       Signature :  Le | | | |

**CONGE COMMERCIAL A LA DEMANDE DU PRENEUR PERSONNE MORALE**

**PIECES A FOURNIR**

* Le mandat rempli, daté et signé
* Identité du demandeur : dénomination exacte, forme sociale de la société, nom du représentant légal, numéro SIREN (au mieux un extrait KBIS).

* Identité de votre bailleur :
  + Dans le cas d’un bailleur personne physique. Etat civil complet : noms, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité, profession, adresse actuelle (au mieux copie de votre pièce d’identité).

* + Dans le cas d’un bailleur personne morale : dénomination exacte, forme sociale de la société, nom du représentant légal, numéro SIREN (au mieux un extrait KBIS).
* Copie du contrat de bail